

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°247
3 avril 2015

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Projet de réforme des collèges : programmes nationaux, horaires nationaux disciplinaires, garanties statutaires des personnels : tout doit disparaître!

La responsabilité des dirigeants des organisations syndicales et en premier lieu du SNES est claire :

- Prononcez-vous clairement pour le retrait total du projet de réforme !**
- Rompez définitivement toute concertation sur ce projet ! Boycottez le CSE du 10 avril, étape de première importance pour faire passer la réforme !**

Vallaud-Belkacem « poursuit et accélère les réformes »...

Après la débâcle électorale des départementales, subie par le Ps et le Pcf, et pour lesquelles les travailleurs se sont très largement abstenus, le premier ministre annonçait à l'Assemblée nationale son intention « de poursuivre et d'accélérer les réformes ». Et il indiquait qu'« il n'y avait pas d'autre politique possible que le soutien aux entreprises » – traduisez : de soutien au patronat. En ministre zélée du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel, Vallaud-Belkacem décidait d'aggraver encore la contre-réforme du collège : il n'y aurait désormais plus aucune norme nationale en matière d'horaire disciplinaire par niveau. Cela signifie évidemment la disparition de tout programme national par niveau

Naturellement, cette dernière mesure n'est qu'un des éléments – certes déterminant - de la contre-réforme. Tout le reste est à l'avenant : réduction massive de l'enseignement disciplinaire au profit de “projets interdisciplinaires” définis localement, mutualisation des horaires entre disciplines – par exemple les langues – disparition ou quasi disparition de certaines matières telles le latin, etc. Pour les personnels, sous la bannière de “l'autonomie” des établissements, c'est la mise sous la tutelle pédagogique des chefs d'établissement, l'imposition sans limite d'une ribambelle de réunions de toutes sortes en application du nouveau décret de 2014 (voir l'analyse complète dans la lettre de liaison n° 244 consultable sur le site www.frontunique.com).

... suite à une concertation avec les directions syndicales depuis plusieurs mois

C'est appuyée sur la concertation avec les directions syndicales depuis plusieurs mois que la ministre avance sa contre-réforme. Il faut le dire : cette concertation (en « off » comme dit la ministre) s'est menée de manière secrète pendant des semaines et des semaines dans le dos des personnels. L'AEF cite le ministère : “*Les négociations 'off' ont commencé en janvier ! Et les discussions multilatérales qui s'en sont suivies ont tenu compte de ces discussions préalables. Au total, nous en sommes donc à trois mois et demi de discussion, ce n'est pas un petit délai !*”

Chacun peut mesurer aujourd'hui où a mené, où mène cette concertation. Comme chacun peut mesurer les effets catastrophiques pour les enseignants du soutien accordé par la direction du SNES au décret d'août 2014 qui liquide tous les garde-fous que comprenaient les décrets de 50 en matière de réunions, de tâches de tout ordre qui seraient désormais imposées aux collègues si la contre-réforme passait.

Pendant les dirigeants du SNES, de FO, de la CGT ont été contraints de quitter la table de la concertation le 31 mars

Toutefois le 31 mars, suscitant le dépit et la colère de la ministre, dirigeants du SNES, de FO, de la CGT et accessoirement du SNALC ont dû quitter la table de la concertation.

La direction du SNES se fendait même d'un communiqué qui se concluait ainsi : « *Cette attaque contre le second degré n'est pas isolée. Les propositions faites tant sur le décret sur les indemnités pour missions particulières que sur les projets pour le collège, forment un tout cohérent pour transformer profondément le*

second degré et nos métiers. Le SNES est déterminé à lutter contre cette dénaturation du second degré. Il est nécessaire de débattre dès maintenant dans les établissements et dans les assemblées générales prévues à l'occasion de la grève du 9 avril, des modalités d'action pour obtenir le retrait de ces projets... » (souligné par nous)

Pourtant, quelques jours avant, la direction du SNES invitait les collègues à des stages syndicaux avec notamment à l'ordre du jour... la discussion, matière par matière, des nouveaux programmes de la réforme ! Autrement dit, la perspective tracée alors par la direction syndicale était alors l'association des enseignants à la mise en œuvre de la nouvelle réforme.

Que s'est-il donc passé ? Il s'est passé que dans de très nombreux collègues, il y a eu une véritable levée de bouclier contre la dite réforme, au point qu'il était tout simplement impossible à la direction du SNES de continuer sur cette voie. C'est la preuve de la capacité des enseignants d'imposer par leur action collective que le syndicat soit mis à leur service.

Pour que les directions syndicales se prononcent sans la moindre ambiguïté pour le retrait total de la contre-réforme

Pour tous les enseignants, la question demeure cependant : comment peut-on imposer au gouvernement qu'il remballe sans délai sa contre-réforme ?

- Il est d'abord nécessaire d'exiger des directions syndicales, en premier lieu du SNES, qu'il se prononce clairement, définitivement pour le retrait de la contre-réforme dans son intégralité. La direction du SNES parle du retrait « des projets », évoquant par là la modulation par établissement des horaires disciplines/niveau. Mais elle continue à dire qu'il pourrait y avoir du bon dans les projets interdisciplinaires. Elle continue à se réclamer – alors même que ses effets désastreux sont désormais avérés - du décret d'août 2014 ; Il faut sortir des ambiguïtés. La direction du SNES qui comme syndicat majoritaire a la responsabilité essentielle doit dire clairement : **retrait pur et simple de la contre-réforme !**

- Les responsables syndicaux ont quitté la table de la concertation le 31 mars. A voir la furie qui a saisi la ministre, on voit que c'est bien ce que le gouvernement craint le plus : la rupture de la concertation dont elle a tant besoin pour faire passer sa réforme. On voit à l'inverse ce que vaut l'argumentation si souvent servie par les dirigeants : « *On y va pour défendre les revendications.... on y va pour ne pas laisser la place aux autres....* ». En vérité, tant que les dirigeants syndicaux légitiment les projets gouvernementaux par leur présence, tout va bien pour le gouvernement ! Il se trouve que du point de vue de la concertation, il y a une échéance décisive : le CSE (Conseil Supérieur de l'Education du 10 avril). La responsabilité des directions syndicales SNES, FO, CGT est d'annoncer clairement qu'ils boycotteront le CSE. Quant à l'argument selon laquelle il faudrait y aller pour voter contre, rappelons simplement qu'il y a eu l'an dernier une majorité contre le décret Hamon des rythmes scolaires... ce qui n'a nullement empêché sa mise en œuvre ! Pour le ministre, le résultat du vote est secondaire. Ce qui est décisif, c'est que tout le monde soit là pour pouvoir dire : les représentants des personnels ont été consultés !

- Le rejet massif des collègues pose la question : comment défaire le gouvernement par l'action directe des enseignants ? Certains nous disent que l'issue est dans l'appel des confédérations à la journée de grève du 9 avril. Il est pourtant évident que la journée d'action du 9 avril n'est nullement convoquée sur ce mot d'ordre de retrait de la réforme (A vrai dire, la journée d'action du 9 n'est nationalement convoquée sur aucun mot d'ordre précis contre le gouvernement !). Les enseignants doivent être mis en situation de décider nationalement quelle action ils veulent mettre en œuvre pour obtenir le retrait de la réforme. Pour cela, c'est le rôle des directions syndicales de convoquer une conférence nationale des délégués d'établissement élus partout par des assemblées générales du personnel au niveau de l'établissement, de l'agglomération, de l'académie. Cette conférence nationale aurait pour but de définir l'action à mener pour obtenir le retrait de la réforme. C'est sur cet objectif que le courant Front Unique invite les collègues à combattre.

A la fin de l'année, la FSU renouvelle ses instances dirigeantes sur la base d'un vote par courant de pensée. Chaque courant de pensée doit présenter 150 candidats. Le courant Front Unique ne dispose pour mener campagne d'aucun déchargé syndical. Il combat pour que la FSU, ses syndicats nationaux rompent avec le gouvernement, ses contre réformes réactionnaires, qu'ils défendent nos statuts mis à mal par le gouvernement. Pour que ce courant soit représenté aux prochaines élections, aidez à la constitution de la liste en vous portant candidat!

NOM

PRENOM

Etablissement

SYNDICAT

adresse mail

téléphone